

COMMENT VALORISER LES MOULES "SOUS-TAILLE" ET LES DÉCHETS DE MOULES ?

08 janv.

28 fév.
2020

comité régional de la
CONCHYLICULTURE
des Pays de la Loire



LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCHYLICULTURE

Le Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PDL) est une organisation professionnelle. Celle-ci représente et défend les intérêts des producteurs de coquillages marins de l'Estuaire de la Loire (44) à la Baie de l'Aiguillon (85). Le CRC est une structure de droit privé avec des missions de services publics.

L'ensemble des missions sont décrites dans l'article L912-7 du code rural et de la pêche maritime (Livre IX), elles consistent, entre autres, à :

- Participer à l'amélioration des conditions de production
- Réaliser des actions économiques et sociales pour les professionnels
- Veiller à la gestion équilibrée des ressources
- S'assurer de la protection des milieux et écosystèmes
- Garantir la préservation de la qualité des eaux conchyloles
- Mener des travaux d'intérêt collectif

Le territoire de compétence du CRC PDL est divisé en 4 bassins de production (l'Estuaire de la Loire, la Baie de Bourgneuf - Ile de Noirmoutier, l'Estuaire du Payré et la Baie de l'Aiguillon), sur lesquels, 280 entreprises conchyloles produisent des moules, des huîtres et des naissains d'huîtres et palourdes.

LA PROBLÉMATIQUE

Les mytiliculteurs du territoire du CRC PDL produisent environ 10 000 tonnes de moules commercialisables chaque année. Cependant, une grande partie des moules produites ne pourront pas être vendues du fait d'une taille commerciale non atteinte (moules sous-taille = coproduit) ou d'imperfections physiques (moules cassées = déchet). En moyenne, on estime que ces catégories de produits représentent 30 % du volume commercialisé chaque année.

Aujourd'hui, ces moules non commercialisables sont directement triées en mer. L'ampleur des tonnages de moules sous-taille représente une perte directe en termes de production pour les entreprises et une augmentation de la manutention. En effet, les producteurs sont dans l'obligation d'effectuer un tri pour séparer les moules commercialisables, des coproduits et déchets, soit à bord de leur navire, soit à leur établissement.

A noter, qu'une fois ramenées à l'établissement, les moules sous-taille sont considérées comme des déchets et, de ce fait, ne peuvent plus être rejetées en mer.

Les mytiliculteurs n'ayant pas la possibilité d'effectuer le tri à bord d'un navire se trouvent confrontés à ces déchets composés de coquilles et de matière organique sans débouchées d'évacuation possible. Ces déchets, rejetés sur l'estran en état de décomposition, peuvent représenter des enjeux sanitaires non négligeables, allant à l'encontre du travail réalisé par l'interprofession, en faveur de la reconquête de la qualité des eaux littorales.

C'est pourquoi, de manière urgente, le CRC PDL cherche une solution qui permettrait de valoriser les déchets et coproduits issus de la mytiliculture. La profession est consciente aujourd'hui de la nécessité d'engager dans une démarche vertueuse et durable. Ce projet concerne une soixantaine de mytiliculteurs répartis sur les bassins de production de L'Estuaire de la Loire, de La Baie de Bourgneuf - Ile de Noirmoutier et de la Baie de l'Aiguillon, pour un volume de coproduits estimé à 3 000 T / an.

BÉNÉFICES ATTENDUS ET PERSPECTIVES EN CAS DE SUCCÈS

La solution doit s'inscrire dans les démarches :

- Collective : volonté de faire bénéficier l'ensemble des producteurs dépendant du CRC PDL afin de créer une dynamique.
- Zéro déchet : volonté de réduire la production de déchet en identifiant des pistes de traitement et / ou valorisation afin de limiter l'impact environnemental de la filière.
- Locale : identifier une piste locale de valorisation de ces produits pour limiter l'empreinte carbone, faciliter la logistique et ainsi diminuer les coûts liés au transport.
- Qualitative / commerciale : il est aujourd'hui primordial de conserver une bonne qualité du milieu dans lequel s'inscrivent nos élevages dans l'optique in fine, d'offrir aux consommateurs un coquillage de qualité.
- Rentabilité : permettre aux mytiliculteurs de pouvoir valoriser l'ensemble des coquillages issus de son cycle d'élevage.



MODALITÉS DE COLLABORATION

Le solutionneur pourra être accueilli dans les locaux du Comité Régional de la Conchyliculture. De la matière première et du personnel du CRC pourront être mis à sa disposition.